

Vivre à Saint-Laurent l'Abbaye



Bonjour,

Nous avons fait le choix, à l'annonce des dates du scrutin législatif, de maintenir les élections municipales partielles les 30 juin et 7 juillet. Il nous semblait important en effet de ne pas attendre les mois de septembre et octobre pour compléter l'équipe des conseillers municipaux et nous permettre ainsi d'avancer dans la mise en œuvre des projets.

Après ce temps électif, nous entrerons dans la période estivale... Alors profitez bien de vos vacances, participez aux différentes manifestations prévues dans notre village, cultivez vos jardins et appréciez le fleurissement mis en place par notre agent municipal ! Bon été à tous.

Le Maire, Jean BERTIN

Elections...

Le Président de la République ayant prononcé la dissolution de l'Assemblée nationale et convoqué de nouvelles élections, **les habitants de Saint-Laurent l'Abbaye seront amenés les 30 juin et 7 juillet à s'exprimer dans le cadre de 2 scrutins**. L'un concernera les **élections législatives**, l'autre les **élections communales** à la suite de la démission de 5 conseillers municipaux.

Les deux scrutins se dérouleront dans la salle la « La grange » de 8h00 à 18h00. Chaque électeur désirant s'exprimer passera 2 fois par l'isoloir et signera deux livrets d'émargements distincts.

Précision concernant l'élection municipale partielle complémentaire

Vous êtes invités à élire 5 conseillers municipaux. Deux bulletins seront à votre disposition. L'un comportant 5 noms, l'autre 1 seul.

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat, y compris en cas de candidature groupée. Pour être élu au premier tour de scrutin, chaque candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart de celui des électeurs inscrits sur les listes électorales.

En l'absence de majorité absolue et/ou si moins de 5 candidats ont recueilli la majorité absolue au 1^{er} tour, un second tour se tiendra le 7 juillet. La majorité relative suffira, quel que soit le nombre de votants pour être élu.

Seront déclarés nuls, notamment :

- Les bulletins sans enveloppe ;
- Les bulletins portant des mentions injurieuses ;
- Les enveloppes contenant plusieurs bulletins portant des noms différents dont le total est supérieur au nombre de conseillers à élire ;
- Les bulletins comportant plus de noms que le nombre de conseillers municipaux à élire et pour lesquels le choix de l'électeur ne peut être déterminé avec certitude ;

Sont assimilées au vote blanc les enveloppes ne contenant aucun bulletin ou un bulletin blanc. Les bulletins blancs sont considérés comme des suffrages non exprimés, mais décomptés à part. Ils sont annexés au procès-verbal.

Les résultats des élections seront affichés le soir même sur les portes de La grange et postés sur le site de la commune <https://commune-de-saint-laurent-l-abbaye.fr/>

Actions de la municipalité...

Pour lutter contre les incivilités ou sécuriser le village

Stationnements non réglementaires, haies non entretenues, présence de véhicules non roulants, amas de poubelles ou de gravas... autant d'incivilités qui, cumulées, deviennent gênantes, dangereuses ou encore source de discordes entre voisins. Il devenait impératif d'agir. Le maire est ainsi intervenu auprès de chaque habitant concerné. La réactivité de ces derniers a été très appréciée.

Gratuité de la garderie

Le 30 mai 2024, le Conseil municipal a décidé (5 Pour - 1 Abstention), en raison du faible nombre d'enfants accueillis et du peu de temps de fréquentation, la gratuité de la garderie de Saint-Laurent à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024.



La Ville à Joie

Une équipe de jeunes, convaincue que nos villages sont porteurs d'avenir pour les territoires, sillonne le département. Ils proposent le temps d'une demi-journée à des commerces, des services publics, des associations de s'installer au cœur des petits villages à la rencontre de leurs habitants. **Le 23**

août, ils poseront leurs bagages à Saint Laurent L'Abbaye à partir de 17h30 jusqu'à 21h00 ! Les associations qui animent au fil des mois notre village, l'ASPAS et le Comité des fêtes, seront présentes.

L'équipe assurera une animation musicale à partir de 19h00 pendant qu'Anthony, habitant de Saint-Laurent, proposera ses Burgers et salades. Une Buvette sera également présente. Venez nombreux !

Marché médiéval

La Ville à joie sera précédée d'un marché médiéval qui se tiendra sur l'esplanade de l'abbaye de 10 à 17h00. Stands et animations, pour les grands et les petits, sont au programme. Repas médiéval, sur réservation, entre 12 et 14h00.

Les rendez-vous de cet été...

Méchoui (sur l'esplanade de l'abbaye) : Renseignement auprès de Geneviève LEGUAY : 03 86 26 13 84 / 06 76 64 23 73

Le 7 juillet

Fête républicaine Animation dansante et restauration sur place par *La fiesta*, Place de la Mairie - 12h00

Le 14 juillet

Visites guidées de l'abbaye de Saint-Laurent en collaboration avec l'office du tourisme de Cosne-Cours-sur-Loire

Les 9 et 23 juillet ainsi que le 20 août

Vide-greniers sur l'esplanade de l'abbaye : Inscription auprès de Patrick PERNET : 06 07 91 49 95

Le 21 juillet et 17 août

Marché médiéval (10h00-17h00) - Restauration sur réservation
Florence Cartier : 06 80 54 08 54

VilleàJoie (17h30-21h00) - avec la collaboration du Conseil municipal et du Comité des fêtes

23 août

A bientôt !